

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 22 octobre 2021

Le Département organise une COP interne pour mettre en œuvre sa stratégie bas carbone

Lors de la Session des 21 et 22 octobre, le Département a annoncé l'organisation d'une COP interne du 8 au 10 décembre 2021. Composée d'élus, d'agents du Département, du SDIS et des organisations syndicales, elle adoptera un plan d'actions pour réduire les émissions de GES de la collectivité de 17% d'ici 2028.

Un plan d'actions construit collectivement

Les 2 300 agents du Département et ceux du SDIS ont pris part en janvier et février 2021 à une consultation interne sur une plateforme participative dédiée. Tous ont pu contribuer sous forme d'idées, réflexions et pistes d'actions.

Dans un second temps, les participants se sont retrouvés sous forme d'ateliers pour formuler une trentaine de propositions qui seront examinées lors de la COP interne, autour des thématiques suivantes : efficacité énergétique des bâtiments, optimisation des usages et du matériel, déplacements des collégiens, déplacements pendulaires et professionnels, impact des repas, achats et autres consommables, choix de matériaux...

Il reviendra à l'Assemblée départementale de valider les amendements et scénarii retenus à l'issue de la Conférence des Parties (COP) interne.

Objectif : réduire de 17% les émissions de la collectivité d'ici 2028

Le Département a fait le choix, en 2019, de réaliser un bilan carbone complet, qui dépasse le bilan réglementaire de ses émissions de GES. Elles s'établissaient à 67 200 TeqCO₂. Pour inscrire la collectivité dans une stratégie bas carbone, il faudrait diminuer ses émissions de 11 400 TeqCO₂, soit de 17% entre 2019 et 2028.

La COP interne devait initialement se tenir en avril 2021, mais a été reportée à la fin de l'année en raison du contexte sanitaire.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr